

*Proposition présentée par les députés:*

*M<sup>mes</sup> et MM. Véronique Schmied, François Gillet,  
Anne-Marie von Arx-Vernon, Béatrice Hirsch-Aellen,  
Guillaume Barazzone, Luc Barthassat, Jacques Baudit,  
Mario Cavaleri, Michel Forni, Guy Mettan,  
Pascal Pétroz et Pierre-Louis Portier*

*Date de dépôt: 16 février 2006*

*Messagerie*

## **Proposition de motion**

### **Utilisation des TPG: une carte pour les familles**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant:

- que le catalogue de prestations des Transports publics genevois ne prend pas assez en considération les familles ;
- que le peu de prestations qui leur est offerte ne correspondent pas à cette catégorie de la population ;
- que tout doit être entrepris pour favoriser le déplacement des familles par le biais des transports publics,

invite le Conseil d'Etat

- à étudier avec les Transports publics genevois la mise en place d'une attractive « carte famille » journalière ;
- à étudier la possibilité d'accorder la gratuité des abonnements annuels à partir du 3<sup>e</sup> membre d'une même famille ;
- à étudier le financement partiel ou total de cette mesure par le biais des montants perçus en trop par les distributeurs automatiques, ne rendant pas la monnaie.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

A l'heure où :

- Le prix du pétrole connaît la forte croissance que l'on sait ;
- La circulation en ville de Genève et dans notre canton en général devient problématique ;
- La qualité de l'air se péjore ;
- Les autorités politiques de la Ville comme du canton cherchent à promouvoir une mobilité dite « douce », laquelle passe notamment par l'usage accru des transports publics ;
- Les déplacements pendulaires croissent et causent d'énormes bouchons aux heures de pointe,

il paraît particulièrement adéquat de faciliter au maximum les déplacements au moyen des transports publics genevois.

En examinant le catalogue des prestations proposées par les TPG, si nous relevons avec satisfaction les efforts consentis en matière d'information à la clientèle, nous constatons cependant avec regret que les familles font figure de parents pauvres.

Des abonnements tels que « carte junior » ou « rabais famille » ne correspondent en effet pas aux besoins de cette partie de la population, en particulier les familles qui n'utilisent pas les transports publics de manière régulière.

Or, pour sensibiliser ces dernières à l'usage des transports publics nous pensons qu'il conviendrait de faciliter autant que faire se peut l'usage régulier ou même occasionnel de ce type de transport par l'ensemble des membres d'une famille. Les auteurs de cette motion sont d'ailleurs particulièrement soucieux de trouver des solutions pratiques pour les familles.

Pour ce faire, nous pensons qu'il serait très judicieux de créer une véritable « **carte famille** », dont les caractéristiques et exigences pourraient être notamment les suivantes :

- Dès qu'il est composé d'au moins 2 personnes dont 1 enfant provenant du même ménage, un groupe est considéré comme une famille, étant précisé qu'il doit être composé d'au moins un adulte et un enfant ;

- D'un prix forfaitaire avantageux, la carte famille permettrait de voyager pendant 1 jour (heure de l'émission jusqu'à 23 h 59) sur l'Unireso, sans limite de zones, à la condition que les 2 personnes au moins voyagent ensemble ; nous suggérons un prix unique de 5 F ;
- Il ne serait pas nécessaire de bénéficier d'un abonnement existant (carte junior, abonnement demi-tarif) pour pouvoir bénéficier de cette carte ;
- La carte comprendrait la taxe pour les éventuelles poussettes.

Pour inciter la population à un usage renforcé des transports publics, il est en effet indispensable d'offrir aux « passagers-consommateurs » un service de qualité, pratique, à un rapport qualité-prix intéressant. La carte famille devrait répondre à cet objectif.

Au vu de la somme conséquente accordée chaque année par les pouvoirs publics au Transports publics genevois – dans le cadre du contrat de prestations conclu entre les deux parties – il ne serait que justice de voir toutes les composantes de la population (et donc les familles) obtenir une réponse à ses besoins spécifiques.

A la lumière de cet exposé des motifs nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver bon accueil à la présente motion.